

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1597

Rubrik: Radio-TV

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Long feu pour le lance-flammes libéral

L'attaque frontale d'*économiesuisse* et de l'UDC contre les radios et TV de service public a échoué. La SSR et les diffuseurs locaux ont su convaincre le Conseil national que le marché est un mauvais régulateur de l'audiovisuel.

Le jeu de massacre n'a pas eu lieu. Le Conseil national a adopté à une confortable majorité la nouvelle loi sur la radio et la télévision, sans modifier fondamentalement les propositions du gouvernement. Les milieux économiques, relayés par l'UDC et les radicaux «tendance Bahnhofstrasse», entendaient offrir une large place à de nouveaux médias privés en limitant fortement l'influence de la SSR et des petits diffuseurs locaux. L'attaque était massive. La SSR aurait dû se limiter dans chaque région linguistique à un programme TV et deux programmes radio. L'UDC voulait même restreindre la redevance et en priver les petites radios et TV de proximité. C'est le contraire qui s'est produit.

La loi offre un ballon d'oxygène pour le service public. Elle ne réglemente pas le nombre des programmes de la SSR. Les recettes de parrainages que l'on voulait enlever aux radios sont maintenues. Le Conseil du public censé surveiller la radio et la télévision a été biffé. Une redevance multipliée par quatre est versée aux petits diffuseurs qui acceptent de participer activement à l'information et à la vie locale. Les partisans de la déréglementation ont perdu une bataille. Ils pensent ne pas avoir perdu la guerre. La loi doit être examinée par l'autre Chambre. *Économiesuisse* écrit dans sa dernière publication: «le Conseil des États est prié (sic) de procéder à de nouvelles corrections tendant à réduire le nombre des programmes financés par la redevance».

Le texte issu du Conseil national fait quelques concessions au marché. Hormis la SSR, les médias audiovisuels pourront

faire de la publicité pour les alcools légers, pour les partis et les scrutins politiques, pour les églises et les sectes. Les diffuseurs saluent cette ouverture sans en attendre des gains substantiels. Mais il y a plus.

La fin des concessions pour les commerciaux

Actuellement, toutes les radios et TV doivent obtenir une concession pour émettre sur sol helvétique. A l'avenir, les médias qui ne bénéficient pas d'une partie de la redevance pourront diffuser librement leur programme en se passant d'une concession. Cette nouveauté a soulevé quelques craintes. Libres de toute contrainte programmatique, les diffuseurs purement commerciaux pourraient attirer audience et publicité au détriment des médias de service public. Claude Défago, directeur de Radio Chablais, estime cette crainte exagérée. La concession ne sera plus nécessaire, mais les fréquences FM sont pratiquement toutes occupées. Les éventuels nouveaux venus ne pourraient se diffuser que par le câble ou la toile. D'ailleurs NRJ et autres stations commerciales françaises exercent déjà une concurrence massive en arrosant une large partie de la Suisse francophone à partir d'émetteurs situés hors de Suisse. Jean-Pierre Pastori, directeur de TVRL (Lausanne), reste, lui aussi, serein. La télévision nécessite des moyens importants. La seule publicité, même étendue à l'alcool, la politique et la religion, ne saurait financer une chaîne qui aurait assez d'attrait pour concurrencer la TV romande ou le bouquet des chaînes françaises. La seule place qui subsiste sur le marché de

Suisse romande est celle des TV de proximité financées partiellement par de l'argent public.

La libéralisation de la publicité pourrait, en revanche, apporter des avantages à M6 et autres chaînes étrangères qui diffusent leurs programmes sur nos réseaux câblés, avec une fenêtre publicitaire destinée au seul public suisse. Pour lutter contre cette concurrence parasitaire, le Conseil national a prévu de ne pas appliquer la libéralisation publicitaire aux chaînes étrangères. L'intention est louable. Mais cette discrimination basée sur la nationalité pourrait poser problème. Le Conseil des États est invité à se pencher sur la question. La publicité sera donc vraisemblablement au centre du débat de la Chambre haute. Mais il ne faut guère s'attendre à un retour victorieux des thèses idéologiques chères à *économiesuisse*. *at*

Socialistes européens: adieu l'internationalisme?

L'internationalisme est l'une des valeurs fondatrices du socialisme. A la lumière des élections espagnoles, on doit malheureusement constater qu'il n'en reste pas grand-chose. Le chef du gouvernement «néotravailleiste» anglais, Tony Blair, aurait, pour des raisons de politique extérieure, préféré que la droite conserve le pouvoir dans la péninsule et donc souhaité la défaite d'un autre membre de l'internationale socialiste.

En Suisse, les médias lancent l'offensive pour que le PSS cesse de chanter l'Internationale à la fin de ses congrès. Mais les socialistes tiennent bon. *jcs*